



► COMMUNIQUÉ

CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES

Le lundi 22 mai à 09 heures à l'Hôtel de Ville, il sera procédé publiquement par voie de tirage au sort, à partir de la liste électorale en cours, à la désignation des personnes qui seront appelées à être inscrites sur la liste préparatoire du Jury de la Cour d' Assises. Pour la première fois, le tirage au sort sera réalisé par voir numérique. Le public est autorisé à assister au tirage au sort.

> RAPPEL

Un juré est un citoyen tiré au sort sur les listes électorales pour siéger à la cour d'assises. Il participe aux côtés des magistrats professionnels au procès des personnes accusées de crime : Infraction la plus grave punissable par une peine de prison (homicide volontaire ou viol par exemple). Le juré exerce pleinement la fonction de juge. Si vous êtes retenu pour siéger lors d'une session d'assises, vous êtes obligé de le faire sauf s'il y a un motif grave qui vous en empêche. Vous devez respecter certaines obligations. Vous avez droit à des indemnités.



Manuel CHEVALLIER

Directeur Communication, chargé des relations avec la presse

Téléphone : 02 32 46 63 33 - 06 26 61 03 26

Courriel : manuel.chevallier@bernay27.fr



BERNAYLAVILLE.FR